



Comment créer un herbier ?

Le printemps arrive, et avec lui, les premiers bourgeons qui pointent le bout de leur nez. La saison est propice à la redécouverte des trésors de la nature. Pourquoi ne pas se pencher sur ce qu'elle nous offre en réalisant un herbier ? Cette création originale et personnalisable pourra être un but de promenade intéressant.

Un herbier est une collection de plantes séchées. Celles-ci doivent être collées sur un support rigide. Chaque plante devra être illustrée par une étiquette portant le nom scientifique de l'espèce associée à d'autres informations et classées par ordre alphabétique (ou parfois systématique) des plantes. Les spécimens peuvent être les plantes récoltées lors des sorties botaniques, travaux au jardin...).

Où récolter ?

On peut collecter des plantes partout, sauf dans les réserves naturelles nationales ou régionales, les sites protégés ou sauvegardés, les zones sensibles, etc. On pourra

choisir de créer un herbier sur la flore de sa commune ou de son quartier, avec les plantes les plus courantes.

Le but de l'herbier est de reconnaître sur le terrain les familles de plantes. Il est conseillé de ne prélever que des plantes abondantes. S'il n'y a qu'un ou deux individus, il faut s'abstenir de cueillir la plante.



Que noter sur le terrain ?

Le nom de la famille, le nom scientifique de l'espèce (genre + espèce) si on le connaît, le nom vernaculaire (français), le lieu et la date de récolte, l'écologie du lieu de récolte



(habitat ou milieu), une description morphologique de l'espèce (herbacée, arbuste, arbre) avec indication de la taille de la plante vivante et de la couleur des fleurs.

Les noms devront être ensuite systématiquement vérifiés dans des flores (des ouvrages permettant de déterminer les plantes).

Que récolter ?

Un échantillon doit être représentatif du végétal que l'on veut illustrer.

Un herbier doit obligatoirement présenter les fleurs ou les fruits, avec si possible les graines. Il faut récolter également un fragment représentatif de rameau ou de la tige, pour montrer de quelle manière sont insérées les feuilles, car l'insertion des feuilles est caractéristique pour une espèce donnée (feuilles opposées, alternes ou en verticille, présence de stipules, d'épine, de gaine, feuilles simples ou composées, etc.). L'écorce est aussi une caractéristique de l'espèce.

Si la plante est très grande et qu'il est impossible de la mettre entièrement dans l'herbier, on peut préciser sa taille, et préciser quel est le morceau prélevé.

Pour la plupart des plantes, les faces supérieures et inférieures des feuilles ne sont pas identiques, il faut donc avoir au minimum deux feuilles par plante. Les graines peuvent être mises dans des petits sachets en papier.

Comment préparer le spécimen ?

1.- Les plantes doivent être bien sèches et fortement pressées pour être bien conservées. Les 3 premiers jours de séchage le papier est changé tous les jours. Papier utilisé : mouchoirs en papier, en boîte distributrice, car ils sont absorbants et le papier n'est pas acide ou papier journal à changer fréquemment. C'est important pour la conservation des plantes.

2.- Les plantes sont fixées, avec soin, sur des feuilles de carton léger mais rigide. Les étiquettes, portant les noms de la plante, les

dates et lieu de prélèvement, sont collées en bas à droite.

3.- On n'utilise jamais de ruban autocollant type « Scotch » pour fixer les échantillons, mais du papier gommé que l'on coupe à la dimension voulue (de petits morceaux). On peut ainsi déplacer et replacer l'échantillon sans le détériorer. Des rouleaux de papier gommés se trouvent en salle de travaux pratiques et à l'herbier.

Comment présenter les spécimens d'herbier ?

Le spécimen collé sur un carton rigide doit être accompagné d'une étiquette avec obligatoirement les informations suivantes :

1. Le nom de la famille en gras,
2. le nom scientifique de l'espèce
3. le nom vernaculaire (français)
4. le lieu et la date de récolte
5. L'écologie du lieu de récolte (habitat, formation végétale ou milieu),
6. Une description morphologique de l'espèce (herbacée, arbuste, arbre) avec indication de la taille de la plante vivante et de la couleur des fleurs,
7. Les usages s'il y a lieu (plante médicinale, tinctoriale, alimentaire, etc.).
8. Le nom du collecteur.

Les spécimens seront rangés dans des chemises en plastique transparent souple et rassemblés dans un classeur à levier. Ils seront classés par ordre alphabétique des familles, puis des genres et enfin des espèces. En première page, la liste des spécimens par famille sera présentée.

On peut également ajouter à la planche d'herbier des photos de détail des fleurs ou des fruits, ainsi qu'une photo générale de la station de collecte.